

Le Maire de la commune de SAINT GENIS DE SAINTONGE,

Vu l'article L2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale ;

Vu l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage ;

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41 ; VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5 ;

Vu le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses ;

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la consommation d'énergie ;

Considérant que durant la période de confinement l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue ;

ARRETE

Article 1 : Les conditions d'éclairage nocturne sur le périmètre de la commune de SAINT GENIS DE SAINTONGE sont modifiées à compter du 15/04/2020, dans les conditions définies ci-après. Ces modifications sont temporaires jusqu'au 11/05/2020. Au terme de cette période, elles pourront reconduites par un nouvel arrêté.

Article 2 : Sur l'ensemble du territoire de la commune de SAINT GENIS DE SAINTONGE l'éclairage public sera totalement éteint du 15/04/2020 au 11/05/2020.

Article 3 : Le présent arrêté, qui sera affiché en mairie, fera l'objet d'un affichage municipal, d'une dans le bulletin municipal, d'une publicité sur le site internet de la commune.

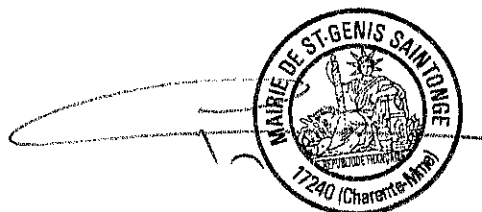
Article 4: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous Préfet de l'arrondissement de Jonzac
- Monsieur le Directeur du S.D.E.E.R.
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie

Fait à St Genis de Stge, le 15/04/2020
Le Maire



Jacky QUESSON